

**ETUDE MAUBÉ**  
NOTAIRES  
122, rue Paradis  
13006 MARSEILLE

1

MODIFICATIF à  
L'ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION  
"LES VALLONS DE FONTSAINTE"  
-----

25.3.74

R.C.

L'AN MIL NEUF CENT SOIXANTE QUATORZE  
LE Vingt cinq Mars  
A MARSEILLE, en l'Etude,  
Maître Jacques MAUBE soussigné,  
Notaire associé d'une Société Civile  
Professionnelle, titulaire d'un Office  
Notarial, dont le siège social est à  
MARSEILLE, 122, Rue Paradis.

A reçu le présent acte authentique  
à la requête de la personne ci-après  
identifiée :

Par ces présentes :

Monsieur Marcel VERLAC, Industriel,  
demeurant à PARIS (2°), Avenue de  
l'Opéra n° 38.

Ici présent,

AGISSANT au nom, pour le compte  
et en qualité de gérant unique de  
la Société Civile dénommée "SOCIETE  
CIVILE IMMOBILIERE LES VALLONS DE  
FONTSAINTE", au capital actuel de  
quarante cinq mille francs, ayant  
son siège social à PARIS (2°),  
38, Avenue de l'Opéra.

Constituée originellement sous  
la dénomination de "SOCIETE CIVILE  
IMMOBILIERE RESIDENCE FONTSAINTE"  
et le capital de vingt mille francs  
aux termes d'un acte sous seings  
privés en date à PARIS, du vingt  
neuf juillet mil neuf cent soixante  
neuf, enregistré à PARIS SSP, Socié-  
tés, le premier août mil neuf cent  
soixante neuf folio 58 D, et dont  
les statuts ont été entièrement

Publié et enregistré à la Conservation  
des Hypothèques de MARSEILLE 5° Bureau  
Le 4 AVRIL 1974

Le 14/03/74 Vol. 1385 N° 10

Dépôt 14,000 francs,  
Reçu Soixante cinq francs,

Le Conservateur,

E. CARBONNEL

|       |    |
|-------|----|
| Taxe  | 60 |
| Sal.  | 5  |
| Total | 65 |

ENREGISTREMENT  
S.M.D. 1968  
-509-

MARSEILLE

122, RUE PARADIS  
13006 MARSEILLE

refondus suivant délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés du seize mars mil neuf cent soixante et onze, dont le procès-verbal a été dressé en la forme authentique aux termes d'un acte reçu par Me. Daniel HUBER, notaire à Versailles, le même jour, en vertu de laquelle délibération la dénomination sociale a été changée en celle actuelle de SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE LES VALLONS DE FONTSAINTE.

Le capital social a été porté de vingt mille francs à son chiffre actuel ainsi qu'il résulte d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés tenue le seize mars mil neuf cent soixante et onze, dont le procès-verbal a été adressé en la forme authentique suivant acte reçu par Me. HUBER, notaire sus-nommé, le même jour.

Monsieur VERLAC, nommé aux dites fonctions aux termes de la délibération de l'Assemblée Générale ayant refondu les statuts, en date du seize mars mil neuf cent soixante et onze sus-visée.

Et ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes tant en vertu de l'article 15 des statuts refondus, qu'aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale des associés en date du vingt juin mil neuf cent soixante douze, dont une copie certifiée conforme du procès-verbal est demeurée annexée après mention à un acte reçu aux minutes de la Société Civile Professionnelle, titulaire d'un Office Notarial à Marseille, dénommée "Mes. Jacques MAUBE et Jean-Paul MAUBE, Notaires associés", le vingt six juillet mil neuf cent soixante douze.

LEQUEL ès-qualités, préalablement au modificatif faisant l'objet des présentes, a exposé ce qui suit :

- E X P O S E -

Aux termes d'un acte reçu aux minutes de la Société Civile Professionnelle sus-dénommée, le vingt six juillet mil neuf cent soixante douze, dont une expédition a été publiée au troisième bureau des hypothèques de Marseille, le deux octobre mil neuf cent soixante douze volume 765 numéro 20,

La SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE LES VALLONS DE FONTSAINTE a établi l'état descriptif de division et le règlement de copropriété de l'ensemble immobilier qu'elle réalise par tranches successives, sur le terrain dont elle est propriétaire à LA CIOTAT (Bouches-du-Rhône), porté au cadastre rénové de ladite Commune, lieu dit quartier de Font Sainte, Section BN,

sous les numéros :

|  |                        |
|--|------------------------|
| - 75, pour cinquante quatre ares<br>trente cinq centiares, ci..... | 54 a 35 ca             |
| - 76, pour dix huit ares quatre<br>vingt quinze centiares, ci..... | 18 a 95 ca             |
| - 58, pour dix neuf ares soi-<br>xante quinze centiares, ci.....   | 19 a 75 ca             |
| - 77, pour vingt cinq ares<br>trente cinq centiares, ci.....       | 25 a 35 ca             |
| - 78, pour quarante deux<br>centiares, ci.....                     | 0 a 42 ca              |
| - 79, pour trente huit ares<br>quatre vingt dix centiares, ci..... | 38 a 90 ca             |
| - 80, pour six ares vingt cinq<br>centiares, ci.....               | 6 a 25 ca              |
| - 82, pour vingt quatre ares<br>cinquante cinq centiares, ci.....  | 24 a 55 ca             |
| - 83, pour vingt quatre ares<br>cinq centiares, ci.....            | 24 a 05 ca             |
| - 84, pour vingt neuf ares dix<br>centiares, ci.....               | 29 a 10 ca             |
| - 85, pour six ares quatre<br>vingt quinze centiares, ci.....      | 6 a 95 ca              |
| - 86, pour cinq ares trente cinq<br>centiares, ci.....             | 5 a 35 ca              |
| - 87, pour un are cinquante cinq<br>centiares, ci.....             | 1 a 55 ca              |
| - 89, pour dix ares quinze<br>centiares, ci.....                   | 10 a 15 ca             |
| - 94, pour soixante quinze ares<br>vingt cinq centiares, ci.....   | 75 a 25 ca             |
| - 2, pour trois ares, ci.....                                      | 3 a 00 ca              |
| soit pour une superficie totale                                    |                        |
| de TROIS HECTARES QUARANTE TROIS ARES                              |                        |
| QUATRE VINGT DOUZE CENTIARES, ci.....                              | <u>3 ha 43 a 92 ca</u> |

Etant précisé que ladite Société est proprié-  
taire du terrain dont s'agit pour l'avoir formé :

- MOITIE au moyen de l'adjudication qui en a  
été prononcée à son profit suivant jugement rendu  
en l'audience des criées du Tribunal de Grande  
Instance de Marseille, le trois juillet mil neuf  
cent soixante neuf, publié au deuxième bureau des  
hypothèques de Marseille, le cinq janvier mil neuf  
cent soixante dix volume 6013 N° 19,

- et MOITIE par suite de l'apport qui lui en  
a été fait alors qu'elle se dénommait SOCIÉTÉ CIVILE  
IMMOBILIÈRE RÉSIDENCE FONTSAINTE, aux termes d'un  
acte reçu par Me. HUBER, notaire sus-nommé, le sept  
mars mil neuf cent soixante et onze, dont une expé-  
dition a été publiée au troisième bureau des hypo-  
thèques de Marseille, le sept juin suivant volume  
3 numéro 1.

Aux termes de l'état descriptif de division sus-  
visé, l'ensemble immobilier projeté a été divisé en

CENT TRENTE SIX LOTS numérotés de 1 à 136 inclus, s'appliquent à la première tranche des travaux et en un CENT TRENTE SEPTIEME LOT devant comprendre les autres tranches de travaux.

Audit acte, il a été précisé que ce lot n° 137 serait, suivant réalisation des tranches ultérieures, annulé et remplacé par les lots correspondant à l'état de division qui serait alors adopté.

CECI EXPOSE, le comparant es-qualités déclare annuler purement et simplement le lot numéro CENT TRENTE SEPT auquel sont attachés les cent quatorze mille deux cent quarante huit/cent cinquante millièmes des parties communes générales, en ce compris le terrain, et le remplacer par les lots numéros CENT TRENTE HUIT à TROIS CENT CINQUANTE inclus, dont la désignation sera ci-après établi.

- DESIGNATION GENERALE -

La deuxième tranche des travaux, objet de l'état descriptif de division ci-après, sera composée d'un bâtiment dénommé "Bâtiment 2" qui sera édifié au Nord-Ouest du bâtiment "1" compris dans la première tranche de travaux.

Le bâtiment "2" aura six entrées appelées respectivement: "ESCALIER I" - "ESCALIER II" - "ESCALIER III" - "ESCALIER IV" - "ESCALIER V" et "ESCALIER VI".

La cage d'escalier "I" sera élevée de deux étages sur premier étage.

La cage d'escalier "II" sera élevée de trois étages sur rez-de-chaussée.

La cage d'escalier "III" sera élevée d'un rez-de-chaussée et de deux étages sur rez-de-jardin.

La cage d'escalier "IV" sera élevée d'un rez-de-chaussée et d'un étage sur rez-de-jardin.

La cage d'escalier "V" sera élevée d'un rez-de-chaussée et d'un étage sur rez-de-jardin.

Quant à la cage d'escalier "VI", elle sera élevée d'un rez-de-chaussée et d'un étage sur rez-de-jardin.

Cette deuxième tranche de travaux comprendra également des emplacements-parkings extérieurs.

- DESIGNATION DES LOTS -

Préalablement à la désignation des lots, il est précisé que les mentions "A GAUCHE" - "A DROITE" - "EN FACE" - "EN FACE à DROITE" et "EN FACE à GAUCHE" s'entendent pour un observateur pénétrant sur le palier du niveau où se trouve le local concerné.

D'autre part, il est précisé qu'outre les types d'appartements énumérés dans l'état descriptif de division du vingt six juillet mil neuf cent soixante douze sus-visé, l'ensemble immobilier comprendra les types d'appartements suivants :

Chambre de Type "LA".

Entrée, salle de bains avec water-closet, un emplacement placard, une kitchenette, une chambre.

Chambre de Type "B".

Entrée, un emplacement penderie, une salle de bains avec water-closet, une kitchenette, une chambre.

Chambre de Type "C".

Entrée, salle d'eau avec emplacement penderie, un water-closet, une kitchenette, un séjour, un jardin privatif.

Appartement de Type "LB".

Entrée, égagement avec emplacement penderie, une kitchenette, un studio, un jardin privatif, une salle de bains, un water-closet.

Appartement de Type "LE".

Entrée, une salle de bains avec water-closet, une kitchenette, un studio avec emplacement placard, un jardin privatif.

Appartement de Type "LE1".

Entrée, salle de bains avec water-closet, une kitchenette, un studio avec emplacement placard.

Appartement de Type "LF".

Entrée, salle de bains avec water-closet, une kitchenette, un séjour avec emplacement penderie, une terrasse avec jardinière.

Appartement de Type "LF1".

Entrée, salle de bains avec water-closet, une kitchenette, un studio avec emplacement placard, un balcon.

Appartement de Type "LF2".

Entrée, salle de bains avec water-closet, une kitchenette, un séjour avec emplacement penderie, une terrasse avec jardinière.

Appartement de Type "LF3".

Entrée, salle de bains avec water-closet, une kitchenette, un studio avec emplacement placard, un jardin privatif.

Appartement de Type "LG".

Entrée, salle de bains avec water-closet, une kitchenette, un séjour avec emplacement-penderie.

Appartement de Type "LH".

Entrée, une salle de bains avec water-closet, une kitchenette, un séjour, un balcon.

Appartement de Type "LI".

Entrée avec emplacement placard, une salle de bain avec water-closet, une kitchenette, un studio, un balcon.

Appartement de Type "LK1".

Entrée, salle de bains, un water-closet, une kitchenette, un studio avec emplacement placard, un jardin privatif.

Appartement de Type "LK2".

Entrée, salle de bains, un water-closet, une kitchenette, un studio avec emplacement placard, un balcon.

Appartement de Type "2A1".

Entrée, un emplacement placard, une salle de bains, un water-closet, une cuisine, un séjour, une chambre, un jardin privatif.

Appartement de Type "2G".

Entrée avec emplacement-placard, un dégagement, une salle de bains, un water-closet, une kitchenette, un séjour, une chambre, un jardin privatif.

Appartement de Type "2G1".

Entrée avec emplacement placard, dégagement, une salle de bains, un water-closet, une kitchenette, un séjour, une chambre, un balcon.

Appartement de Type "2H".

Entrée avec deux emplacements placard, dégagement, une salle de bains, un water-closet, une kitchenette, un séjour, une chambre, un jardin privatif.

Appartement de Type "2H1".

Entrée avec deux emplacements placard, une salle de bains, dégagement, un water-closet, une kitchenette, un séjour, une chambre, un balcon.

Appartement de Type "2H2".

Entrée avec emplacement-placard, dégagement, une salle de bains, un water-closet, une kitchenette, une chambre, un séjour avec escalier intérieur donnant accès à une terrasse privative, un balcon.

Appartement de Type "2I".

Entrée, dégagement, une salle de bains, un water-closet, une kitchenette, un dressing, un séjour, une chambre, un balcon.

Appartement de Type "2J".

Entrée, dégagement, une salle de bains, un water-closet, une kitchenette, un dressing, un séjour, une chambre, une terrasse avec jardinière.

Appartement de Type "2J1".

Entrée avec emplacement placard, dégagement, une salle de bains, un water-closet, une kitchenette, une chambre, un séjour avec escalier intérieur donnant accès à une terrasse privative, une terrasse jardinière.

Appartement de Type "2J2".

Entrée, dégagement, une salle de bains, un water-closet, un dressing, une kitchenette, une chambre, un séjour, une terrasse avec jardinière.

Appartement de Type "3D".

Entrée, dégagement, une salle de bains, un water-closet, une cuisine, un cellier, un séjour, une chambre 1, une chambre 2, un dressing, un jardin privatif.

Appartement de Type "3E".

Entrée, dégagement, une salle de bains, un water-closet, un dressing, une kitchenette, une chambre 1, une chambre 2 avec emplacement toilette, un séjour avec escalier intérieur donnant accès à une terrasse privative, un balcon.

Appartement de Type "3E1".

Entrée, dégagement, une salle de bains, un water-closet, un dressing, une kitchenette, une chambre 1, une chambre 2 avec emplacement toilette, un séjour avec escalier intérieur donnant accès à une terrasse privative, un balcon.

Appartement de Type "3E2".

Entrée, dégagement, une salle de bains, un water-closet, un dressing, une kitchenette, une chambre 1, une chambre 2 avec emplacement toilette, un séjour avec escalier intérieur donnant accès à une terrasse privative, un balcon.

Appartement de Type "3F".

Dégagement, salle de bains, un water-closet, une kitchenette, une chambre 1, une chambre 2 avec emplacement penderie, un séjour, un balcon.

Appartement de Type "3F1".

Dégagement, une salle de bains, un water-closet, une kitchenette, une chambre 1, une chambre 2 avec emplacement penderie, séjour avec escalier intérieur donnant accès à une terrasses privative, un balcon.

Et qu'il sera fait référence à ces types de logements dans la désignation qui va suivre, des différences pouvant exister au sein de chaque type dans la répartition des pièces et la superficie.

Demeureront ci-annexés après mention :

- 1°/ Plan de masse.
- 2°/ Plan bâtiment 2 niveau 20,34.
- 3°/ Plan bâtiment 2 niveau 23,28.
- 4°/ Plan bâtiment 2 niveau 26,03.
- 5°/ Plan bâtiment 2 niveau 28,77.
- 6°/ Plan bâtiment 2 niveau 31,52.
- 7°/ Plan répartition bâtiment 2.
- 8°/ Plan façade Sud-Ouest bâtiment 2.
- 9°/ Plan façade Nord-Est bâtiment 2.
- 10°/ Plans chambres A - A' - C - B.
- 11°/ Plans appartements Types 1E - 1E1 - 1F - 1F1 - 1F2 - 1F3 - 1G - - 1H - 1I - 1K1 - 1K2 - 1B.
- 12°/ Plans appartements Types 2G - - 2G1 - 2H - 2h1 - 2H2 - 2I - 2J - 2J1 - 2J2 - 2a et 2a'.
- 13°/ Plans appartements Types 3E - 3E1 - 3E2 - 3F - 3F1 - 3D.

14°/ Convention de garantie d'achèvement donnée par la BANQUE VERNES ET COMMERCIALE DE PARIS, le trente-et-un janvier mil neuf cent soixante quatorze.

Les lots composant le bâtiment 2 objet de la deuxième tranche de travaux, comprennent :

LOT NUMERO CENT TRENTE HUIT

Ce lot comprendra :

La chambre de Type "1B" située au premier étage du bâtiment 2 escalier "I", à droite.

Et les cent cinquante cinq/cent cinquante millièmes des parties communes générales, en ce compris le terrain

LOT NUMERO CENT TRENTE NEUF

Ce lot comprendra :

L'appartement de Type "2J2" situé au premier étage du bâtiment "2" Escalier "I", en face à droite.

Et les six cent soixante deux/cent cinquante millièmes indivis des parties communes générales, en ce compris le terrain.

LOT NUMERO CENT QUARANTE

Ce lot comprendra :

Le studio de Type "1F2" situé au premier étage du bâtiment "2" Escalier "I", en face.

Et les quatre cent onze/cent cinquante millièmes indivis des parties communes générales, en ce compris le terrain.

LOT NUMERO CENT QUARANTE ET UN

Ce lot comprendra :

L'appartement de Type "2J2" situé au premier étage du bâtiment "2" Escalier "I", en face à gauche.

Et les six cent cinquante neuf/cent cinquante millièmes indivis des parties communes générales, en ce compris le terrain.

LOT NUMERO CENT QUARANTE DEUX

Ce lot comprendra :

La chambre de Type "1A1" situé au premier étage du bâtiment "2" Escalier "I", à gauche.

Et les cent soixante deux/cent cinquante millièmes indivis des parties communes générales, en ce compris le terrain.

LOT NUMERO CENT QUARANTE TROIS

Ce lot comprendra :

La chambre de Type "1B" situé au deuxième étage du bâtiment "2" Escalier "I", à droite.

Et les cent cinquante sept/cent cinquante millièmes indivis des parties communes générales, en ce compris le terrain.

LOT NUMERO CENT QUARANTE QUATRE

Ce lot comprendra :

L'appartement de Type "2J2" situé au deuxième étage du bâtiment "2" Escalier "I", en face à droite.

Et les six cent soixante neuf/cent cinquante millièmes indivis des parties communes générales, en ce compris le terrain.

LOT NUMERO CENT QUARANTE CINQ

Ce lot comprendra :

Le studio de Type "1F2" situé au deuxième étage du bâtiment "2" Escalier "I", en face.

Et les quatre cent quinze/cent cinquante millièmes indivis des parties communes générales, en ce compris le terrain.

LOT NUMERO CENT QUARANTE SIX

Ce lot comprendra :

L'appartement de Type "2J2" situé au deuxième étage du bâtiment "2" Escalier "I", en face à gauche.

Et les six cent soixante cinq/cent cinquante millièmes indivis des parties communes générales, en ce compris le terrain.

LOT NUMERO CENT QUARANTE SEPT

Ce lot comprendra :

Le studio de Type "1G" situé au deuxième étage du bâtiment "2" Escalier "I", à gauche.

Et les trois cent dix huit/cent cinquante millièmes indivis des parties communes générales, en ce compris le terrain.

LOT NUMERO CENT QUARANTE HUIT

Ce lot comprendra :

La chambre de Type "1B" situé au troisième étage du bâtiment "2" Escalier "I", à droite.

Et les cent soixante/cent cinquante millièmes indivis des parties communes générales, en ce compris le terrain.

LOT NUMERO CENT QUARANTE NEUF

Ce lot comprendra :

L'appartement de Type "2J1" situé au troisième étage du bâtiment "2" Escalier "I", en face à droite.

Et les mille soixante quatorze/cent cinquante millièmes indivis des parties communes générales, en ce compris le terrain.

LOT NUMERO CENT CINQUANTE

Ce lot comprendra :

Le studio de Type "1F2" situé au troisième étage du bâtiment "2" Escalier "I", en face.

Et les quatre cent vingt trois/cent cinquante millièmes indivis des parties communes générales, en ce compris le terrain.

LOT NUMERO CENT CINQUANTE ET UN

Ce lot comprendra :

L'appartement de Type "2J1" situé au troisième étage du bâtiment "2" Escalier "I", en face à gauche.

Et les mille soixante quatorze/cent cinquante millièmes indivis des parties communes générales, en ce compris le terrain.

LOT NUMERO CENT CINQUANTE DEUX

Ce lot comprendra :

Le studio de Type "1G" situé au troisième étage du bâtiment "2" Escalier "I", à gauche.

Et les trois cent vingt quatre/cent cinquante millièmes indivis des parties communes générales, en ce compris le terrain.

LOTS NUMEROS CENT CINQUANTE TROIS à CENT SOIXANTE inclus.

Ces lots comprendront :

Les huit caves numérotées de 1 à 8 inclus, situées au rez-de-chaussée du bâtiment "2" Escalier "II".

A chacune de ces caves, sont affectées les douze/cent cinquante millièmes indivis des parties communes générales, en ce compris le terrain.

LOT NUMERO CENT SOIXANTE ET UN

Ce lot comprendra :

L'appartement de Type "2A" situé au rez-de-chaussée du bâtiment "2" Escalier "II", en face à droite.

Et les six cent soixante dix sept/cent cinquante millièmes indivis des parties communes générales, en ce compris le terrain.

LOT NUMERO CENT SOIXANTE DEUX

Ce lot comprendra :

L'appartement de Type "2A" situé au rez-de-chaussée du bâtiment "2" Escalier "II", en face.

Et les six cent soixante dix sept/cent cinquante millièmes indivis des parties communes générales, en ce compris le terrain.

LOT NUMERO CENT SOIXANTE TROIS

Ce lot comprendra :

L'appartement de Type "2A", situé au rez-de-chaussée du bâtiment "2" Escalier "II", en face à gauche.

Et les six cent soixante dix sept/cent cinquante millièmes indivis des parties communes générales, en ce compris le terrain.

LOT NUMERO CENT SOIXANTE QUATRE

Ce lot comprendra :

La chambre de Type "1B", situé au premier étage du bâtiment "2" Escalier "II", à droite.

Et les cent cinquante cinq/cent cinquante millièmes indivis des parties communes générales, en ce compris le terrain.

LOT NUMERO CENT SOIXANTE CINQ

Ce lot comprendra :

L'appartement de Type "2J2", situé au premier étage du bâtiment "2" Escalier "II", en face à droit

Et les six cent soixante deux/cent cinquante millièmes indivis des parties communes générales, en ce compris le terrain.

LOT NUMERO CENT SOIXANTE SIX

Ce lot comprendra :

Le studio de Type "1F2", situé au premier étage du bâtiment "2" Escalier "II", en face.

Et les quatre cent onze/cent cinquante millièmes indivis des parties communes générales, en ce compris le terrain.

LOT NUMERO CENT SOIXANTE SEPT

Ce lot comprendra :

L'appartement de Type "2J2", situé au premier étage du bâtiment "2" Escalier "II", en face à gauche

Et les six cent soixante deux/cent cinquante millièmes indivis des parties communes générales, en ce compris le terrain.

LOT NUMERO CENT SOIXANTE HUIT

Ce lot comprendra :

La chambre de Type "1A'" situé au premier étage ( du bâtiment "2" Escalier "II", à gauche.  
Et les cent soixante deux/cent cinquante millièmes indivis des parties communes générales, en ce compris le terrain.

LOT NUMERO CENT SOIXANTE NEUF

Ce lot comprendra :

La chambre de Type "1B", situé au deuxième étage du bâtiment "2" Escalier "II", à droite.  
Et les cent cinquante sept/cent cinquante millièmes indivis des parties communes générales, en ce compris le terrain.

LOT NUMERO CENT SOIXANTE DIX

Ce lot comprendra :

L'appartement de Type "2J2", situé au deuxième étage du bâtiment "2" Escalier "II", en face à droite.  
Et les six cent soixante neuf/cent cinquante millièmes indivis des parties communes générales, en ce compris le terrain.

LOT NUMERO CENT SOIXANTE ET ONZE

Ce lot comprendra :

Le studio de Type "1F2" situé au deuxième étage du bâtiment "2" Escalier "II", en face.  
Et les quatre cent onze/cent cinquante millièmes indivis des parties communes générales, en ce compris le terrain.

LOT NUMERO CENT SOIXANTE DOUZE

Ce lot comprendra :

L'appartement de Type "2J2", situé au deuxième étage du bâtiment "2" Escalier "II", en face à gauche.  
Et les six cent soixante neuf/cent cinquante millièmes indivis des parties communes générales, en ce compris le terrain.

LOT NUMERO CENT SOIXANTE TREIZE

Ce lot comprendra :

Le studio de Type "1G" situé au deuxième étage du bâtiment "2" Escalier "II", à gauche.  
Et les trois cent dix huit/cent cinquante millièmes indivis des parties communes générales, en ce compris le terrain.

LOT NUMERO CENT SOIXANTE QUATORZE

Ce lot comprendra :

La chambre de Type "1B", situé au troisième étage du bâtiment "2" Escalier "II", à droite.  
Et les cent soixante/cent cinquante millièmes indivis des parties communes générales, en ce compris le terrain.

LOT NUMERO CENT SOIXANTE QUINZE

Ce lot comprendra :

L'appartement de Type "2J1", situé au troisième étage du bâtiment "2", Escalier "II", en face à droite.  
Et les mille soixante quatorze/cent cinquante

millièmes indivis des parties communes générales, en ce compris le terrain.

LOT NUMERO CENT SOIXANTE SEIZE

Ce lot comprendra :

Le studio de Type "1F2" situé au troisième étage du bâtiment "2" Escalier "II", en face.

Et les quatre cent vingt trois/cent cinquante millièmes indivis des parties communes générales, en ce compris le terrain.

LOT NUMERO CENT SOIXANTE DIX SEPT

L'appartement de Type "2J1" situé au troisième étage du bâtiment "2" Escalier "II", en face à gauche.

Et les mille soixante quatorze/cent cinquante millièmes indivis des parties communes générales, en ce compris le terrain.

LOT NUMERO CENT SOIXANTE DIX HUIT

Ce lot comprendra :

Le studio de Type "1G" situé au troisième étage du bâtiment "2" Escalier "II", à gauche.

Et les trois cent vingt quatre/cent cinquante millièmes indivis des parties communes générales, en ce compris le terrain.

LOTS NUMEROS CENT SOIXANTE DIX NEUF à CENT QUATRE VINGT SIX inclus.

Ces lots comprendront :

Les huit caves numérotées de 1 à 8 inclus, sise au rez-de-jardin du bâtiment "2" Escalier "III".

A chacune de ces caves, sont attachés les douze cent cinquante millièmes indivis des parties communes générales, en ce compris le terrain.

LOT NUMERO CENT QUATRE VINGT SEPT

Ce lot comprendra :

Le studio de Type "1B" situé au rez-de-jardin du bâtiment "2" Escalier "III", portant le n° 1 sur le plan.

Et les cinq cent quatre vingt neuf/cent cinquante millièmes indivis des parties communes générales, en ce compris le terrain.

LOT NUMERO CENT QUATRE VINGT HUIT

Ce lot comprendra :

Le studio de Type "1B", situé au rez-de-jardin du bâtiment "2" Escalier "III", portant le n° 2 sur le plan.

Et les cinq cent quatre vingt neuf/cent cinquante millièmes indivis des parties communes générales en ce compris le terrain.

LOT NUMERO CENT QUATRE VINGT NEUF

Ce lot comprendra :

Le studio de Type "1B", situé au rez-de-jardin du bâtiment "2" Escalier "III", portant le n° 3 sur le plan.

Et les cinq cent quatre vingt neuf/cent cinquante

millièmes indivis des parties communes générales, en ce compris le terrain.

LOT NUMERO CENT QUATRE VINGT DIX

Ce lot comprendra :

L'appartement de Type "3D" situé au rez-de-jardin du bâtiment "2" Escalier "III", portant le n° 4 sur le plan.

Et les mille soixante huit/cent cinquante millièmes indivis des parties communes générales, en ce compris le terrain.

LOT NUMERO CENT QUATRE VINGT ONZE

Ce lot comprendra :

La chambre de Type "1C" située au rez-de-jardin du bâtiment "2" Escalier "III", portant le n° 5 sur le plan.

Et les trois cent vingt six/cent cinquante millièmes indivis des parties communes générales, en ce compris le terrain.

LOT NUMERO CENT QUATRE VINGT DOUZE

Ce lot comprendra :

La chambre de Type "1A" située au rez-de-chaussée du bâtiment "2" Escalier "III", à droite.

Et les cent soixante deux/cent cinquante millièmes indivis des parties communes générales, en ce compris le terrain.

LOT NUMERO CENT QUATRE VINGT TREIZE

Ce lot comprendra :

L'appartement de Type "2I" situé au rez-de-chaussée du bâtiment "2" Escalier "III", en face à droite.

Et les six cent quinze/cent cinquante millièmes indivis des parties communes générales, en ce compris le terrain.

LOT NUMERO CENT QUATRE VINGT QUATORZE 194

Ce lot comprendra :

Le studio de Type "1H", situé au rez-de-chaussée du bâtiment "2" Escalier "III", en face.

Et les six cent onze/cent cinquante millièmes indivis des parties communes générales, en ce compris le terrain.

LOT NUMERO CENT QUATRE VINGT QUINZE

Ce lot comprendra :

Le studio de Type "1P1" situé au rez-de-chaussée du bâtiment "2" Escalier "III", en face à gauche.

Et les cinq cent dix neuf/cent cinquante millièmes indivis des parties communes générales, en ce compris le terrain.

LOT NUMERO CENT QUATRE VINGT SEIZE

Ce lot comprendra :

La chambre de Type "1A" située au premier

étage du bâtiment "2" Escalier "III", à droite.

Et les cent soixante quatre/cent cinquante millièmes indivis des parties communes générales, en ce compris le terrain.

LOT NUMERO CENT QUATRE VINGT DIX SEPT

Ce lot comprendra :

L'appartement de Type "2I" situé au premier étage du bâtiment "2" Escalier "III", en face à droite.

Et les trois cent trente deux/cent cinquante millièmes indivis des parties communes générales, en ce compris le terrain.

LOT NUMERO CENT QUATRE VINGT DIX HUIT

Ce lot comprendra :

Le studio de Type "1H" situé au premier étage du bâtiment "2" Escalier "III", en face.

Et les trois cent neuf/cent cinquante millièmes indivis des parties communes générales, en ce compris le terrain.

LOT NUMERO CENT QUATRE VINGT DIX NEUF

Ce lot comprendra :

L'appartement de Type "3F" situé au premier étage du bâtiment "2" Escalier "III", en face à gauche.

Et les sept cent quatorze/cent cinquante millièmes indivis des parties communes générales, en ce compris le terrain.

LOT NUMERO DEUX CENTIS

Ce lot comprendra :

L'appartement de Type "3E1" situé au deuxième étage du bâtiment "2" Escalier "III", à droite.

Et les mille soixante dix neuf/cent cinquante millièmes indivis des parties communes générales, en ce compris le terrain.

LOT NUMERO DEUX CENT UN

Ce lot comprendra :

Le studio de Type "1H" situé au deuxième étage du bâtiment "2" Escalier "III", en face.

Et les trois cent dix huit/cent cinquante millièmes indivis des parties communes générales, en ce compris le terrain.

LOT NUMERO DEUX CENT DEUX

Ce lot comprendra :

L'appartement de Type "3F1" situé au deuxième étage du bâtiment "2" Escalier "III", en face à gauche.

Et les mille cent cinquante neuf/cent cinquante millièmes indivis des parties communes générales, en ce compris le terrain.

LOTS NUMEROS DEUX CENT TROIS à DEUX CENT VINGT inclus.

Ces lots comprendront :

Les dix huit caves numérotées de 1 à 18 inclus, situées au rez-de-jardin du bâtiment "2" Escalier "IV".

A chacune de ces caves, sont attachés les douze/cent cinquante millièmes indivis des parties communes générales, en ce compris le terrain.

LOT NUMERO DEUX CENT VINGT ET UN

Ce lot comprendra :

L'appartement de Type "2A" situé au rez-de-jardin du bâtiment "2" Escalier "IV" en face à droite.

Et les six cent soixante dix sept/cent cinquante millièmes indivis des parties communes générales, en ce compris le terrain.

LOT NUMERO DEUX CENT VINGT DEUX

Ce lot comprendra :

L'appartement de Type "2A'" situé au rez-de-jardin du bâtiment "2" Escalier "IV", en face.

Et les six cent soixante dix sept/cent cinquante millièmes indivis des parties communes générales, en ce compris le terrain.

LOT NUMERO DEUX CENT VINGT TROIS

Ce lot comprendra :

L'appartement de Type "2A" situé au rez-de-jardin du bâtiment "2" Escalier "IV", en face à gauche.

Et les six cent soixante dix sept/cent cinquante millièmes indivis des parties communes générales, en ce compris le terrain.

LOT NUMERO DEUX CENT VINGT QUATRE

Ce lot comprendra :

La chambre de Type "1B" située au rez-de-chaussée du bâtiment "2" Escalier "IV", à droite.

Et les cent cinquante cinq/cent cinquante millièmes indivis des parties communes générales, en ce compris le terrain.

LOT NUMERO DEUX CENT VINGT CINQ

Ce lot comprendra :

L'appartement de Type "2J" situé au rez-de-chaussée du bâtiment "2" Escalier "IV", en face à droite.

Et les sept cent dix sept/cent cinquante millièmes indivis des parties communes générales, en ce compris le terrain.

LOT NUMERO DEUX CENT VINGT SIX

Ce lot comprendra :

Le studio de Type "1F" situé au rez-de-chaussée du bâtiment "2" Escalier "IV", en face.

Et les quatre cent soixante dix/cent cinquante millièmes indivis des parties communes générales, en ce compris le terrain.

LOT NUMERO DEUX CENT VINGT SEPT

Ce lot comprendra :

L'appartement de Type "2J" situé au rez-de-chaussée du bâtiment "2" Escalier "IV", en face à gauche.

Et les sept cent dix sept/cent cinquante millièmes indivis des parties communes générales, en ce compris le terrain.

LOT NUMERO DEUX CENT VINGT HUIT

Ce lot comprendra :

La chambre de Type "1A" située au rez-de-chaussée du bâtiment "2" Escalier "IV", à gauche.

Et les cent soixante deux/cent cinquante millièmes indivis des parties communes générales, en ce compris le terrain.

LOT NUMERO DEUX CENT VINGT NEUF

Ce lot comprendra :

La chambre de Type "1B" située au premier étage du bâtiment "2" Escalier "IV", à droite.

Et les cent cinquante sept/cent cinquante millièmes indivis des parties communes générales, en ce compris le terrain.

LOT NUMERO DEUX CENT TRENTE

Ce lot comprendra :

L'appartement de Type "2J1" situé au premier étage du bâtiment "2" Escalier "IV", en face à droite.

Et les mille cinquante quatre/cent cinquante millièmes indivis des parties communes générales, en ce compris le terrain.

LOT NUMERO DEUX CENT TRENTE ET UN

Ce lot comprendra :

Le studio de Type "1F2" situé au premier étage du bâtiment "2" Escalier "IV", en face.

Et les quatre cent quinze/cent cinquante millièmes indivis des parties communes générales, en ce compris le terrain.

LOT NUMERO DEUX CENT TRENTE DEUX

Ce lot comprendra :

L'appartement de Type "2J1" situé au premier étage du bâtiment "2" Escalier "IV", en face à gauche.

Et les mille cinquante quatre/cent cinquante millièmes indivis des parties communes générales, en ce compris le terrain.

LOT NUMERO DEUX CENT TRENTE TROIS

Ce lot comprendra :

Le studio de Type "1G" situé au premier étage du bâtiment "2" Escalier "IV", à gauche.

Et les trois cent dix huit/cent cinquante millièmes indivis des parties communes générales, en ce compris le terrain.

LOTS NUMEROS DEUX CENT TRENTE QUATRE à DEUX CENT CINQUANTE ET UN inclus.

Ces lots comprendront :

Les dix huit caves numérotées de 1 à 18 inclus situées au rez-de-jardin du bâtiment "2" Escalier "V" Cage "A".

A chacune de ces caves, sont attachés les douze/cent cinquante millièmes indivis des parties communes générales, en ce compris le terrain.

LOT NUMERO DEUX CENT CINQUANTE DEUX

Ce lot comprendra :

L'appartement de Type "2A" situé au rez-de-jardin du bâtiment "2" Escalier "V" Cage "A", en face à droite.

Et les six cent soixante dix sept/cent cinquante millièmes indivis des parties communes générales, en ce compris le terrain.

LOT NUMERO DEUX CENT CINQUANTE TROIS

Ce lot comprendra :

L'appartement de Type "2A!" situé au rez-de-jardin du bâtiment "2" Escalier "V", Cage "A", en face.

Et les six cent soixante dix sept/cent cinquante millièmes indivis des parties communes générales, en ce compris le terrain.

LOT NUMERO DEUX CENT CINQUANTE QUATRE

Ce lot comprendra :

L'appartement de Type "2A" situé au rez-de-jardin du bâtiment "2" Escalier "V" Cage "A", en face à gauche.

Et les six cent soixante dix sept/cent cinquante millièmes indivis des parties communes générales, en ce compris le terrain.

LOT NUMERO DEUX CENT CINQUANTE CINQ

Ce lot comprendra :

La chambre de Type "1B" située au rez-de-chaussée du bâtiment "2" Escalier "V" Cage "A", à droite.

Et les cent cinquante cinq/cent cinquante millièmes indivis des parties communes générales, en ce compris le terrain.

LOT NUMERO DEUX CENT CINQUANTE SIX

Ce lot comprendra :

L'appartement de Type "2J" situé au rez-de-chaussée du bâtiment "2" Escalier "V" Cage "A", en face à droite.

Et les sept cent dix sept/cent cinquante millièmes indivis des parties communes générales, en ce compris le terrain.

LOT NUMERO DEUX CENT CINQUANTE SEPT

Ce lot comprendra :

Le studio de Type "1F" situé au rez-de-chaussée du bâtiment "2" Escalier "V" Cage "A", en face.

Et les quatre cent soixante dix/cent cinquante millièmes indivis des parties communes générales, en ce compris le terrain.

LOT NUMERO DEUX CENT CINQUANTE HUIT

Ce lot comprendra :

L'appartement de Type "2J" situé au rez-de-chaussée du bâtiment "2" Escalier "V" Cage "A", en face à gauche.

Et les sept cent dix sept/cent cinquante mil-

lièmes indivis des parties communes générales, en ce compris le terrain.

LOT NUMERO DEUX CENT CINQUANTE NEUF

Ce lot comprendra :

La chambre de Type "1A" située au rez-de-chaussée du bâtiment "2" Escalier "V", à gauche.

Et les cent cinquante cinq/cent cinquante millièmes indivis des parties communes générales, en ce compris le terrain.

LOT NUMERO DEUX CENT SOIXANTE

Ce lot comprendra :

La chambre de Type "1B" située au premier étage du bâtiment "2" Escalier "V", à droite.

Et les cent cinquante sept/cent cinquante millièmes indivis des parties communes générales, en ce compris le terrain.

LOT NUMERO DEUX CENT SOIXANTE ET UN

Ce lot comprendra :

L'appartement de Type "2J1" situé au premier étage du bâtiment "2" Escalier "V", en face à droite.

Et les mille cinquante quatre/cent cinquante millièmes indivis des parties communes générales, en ce compris le terrain.

LOT NUMERO DEUX CENT SOIXANTE DEUX

Ce lot comprendra :

Le studio de Type "1F2" situé au premier étage du bâtiment "2" Escalier "V", en face.

Et les quatre cent quinze/cent cinquante millièmes indivis des parties communes générales, en ce compris le terrain.

LOT NUMERO DEUX CENT SOIXANTE TROIS

Ce lot comprendra :

L'appartement de Type "2J1" situé au premier étage du bâtiment "2" Escalier "V", en face à gauche.

Et les mille cinquante quatre/cent cinquante millièmes indivis des parties communes générales, en ce compris le terrain.

LOT NUMERO DEUX CENT SOIXANTE QUATRE

Ce lot comprendra :

Le studio de Type "1G" situé au premier étage du bâtiment "2" Escalier "V", à gauche.

Et les trois cent dix huit/cent cinquante millièmes indivis des parties communes générales, en ce compris le terrain.

LOTS NUMEROS DEUX CENT SOIXANTE CINQ à TROIS CENT QUATRE inclus.

Ces lots comprendront les quarante caves numérotées de 1 à 40 inclus, situées au rez-de-jardin du bâtiment Escaliers "V" et "VI".

A chacune de ces caves, sont attachés les douze/cent cinquante millièmes indivis des parties communes générales, en ce compris le terrain.

LOT NUMERO TROIS CENT CINQ

Ce lot comprendra :

- Le studio de Type "LE" situé au rez-de-jardin du bâtiment "2" Escalier "VI", portant le numéro 1 sur le plan.

Et les cinq cents/cent cinquante millièmes indivis des parties communes générales, en ce compris le terrain.

LOT NUMERO TROIS CENT SIX

Ce lot comprendra :

Le studio de Type "LF3" situé au rez-de-jardin du bâtiment "2" Escalier "VI", portant le numéro 2 sur le plan.

Et les quatre cent soixante et un/cent cinquante millièmes indivis des parties communes générales, en ce compris le terrain.

LOT NUMERO TROIS CENT SEPT

Ce lot comprendra :

Le studio de Type "LK1" situé au rez-de-jardin du bâtiment "2" Escalier "VI", portant le numéro 3 sur le plan.

Et les quatre cent quarante six/cent cinquante millièmes indivis des parties communes générales, en ce compris le terrain.

LOT NUMERO TROIS CENT HUIT

Ce lot comprendra :

L'appartement de Type "2H", situé au rez-de-jardin du bâtiment "2" Escalier "VI", portant le numéro 4 sur le plan.

Et les six cent quatorze/cent cinquante millièmes indivis des parties communes générales, en ce compris le terrain.

LOT NUMERO TROIS CENT NEUF

Ce lot comprendra :

L'appartement de Type "2G" situé au rez-de-jardin du bâtiment "2" Escalier "VI", portant le numéro 5 sur le plan.

Et les cinq cent cinquante neuf/cent cinquante millièmes indivis des parties communes générales, en ce compris le terrain.

LOTS NUMEROS TROIS CENT DIX à TROIS CENT TREIZE  
inclus.

Ces lots comprendront les quatre celliers numérotés de 1 à 4 inclus, situés au rez-de-chaussée du bâtiment "2" Escalier "VI".

A chacun de ces celliers, se trouvent attachés les douze/cent cinquante millièmes indivis des parties communes générales, en ce compris le terrain.

LOT NUMERO TROIS CENT QUATORZE

Ce lot comprendra :

Le studio de Type "LE1" situé au rez-de-chaussée du bâtiment "2" Escalier "VI", portant le n°1 sur le plan.

Et les trois cent trente deux/cent cinquante mil-

lièmes indivis des parties communes générales, en ce compris le terrain.

LOT NUMERO TROIS CENT QUINZE

Ce lot comprendra :

La chambre de Type "1A" située au rez-de-chaussé du bâtiment "2" Escalier "VI", portant le n°2 sur le plan. Et les cent soixante deux/cent cinquante millièmes indivis des parties communes générales, en ce compris le terrain.

LOT NUMERO TROIS CENT SEIZE

Ce lot comprendra :

L'appartement de Type "2I" situé au rez-de-chaussé du bâtiment "2" Escalier "VI", portant le n°3 sur le plan. Et les six cent six/cent cinquante millièmes indivis des parties communes générales, en ce compris le terrain.

LOT NUMERO TROIS CENT DIX SEPT

Ce lot comprendra :

Le studio de Type "1F1" situé au rez-de-chaussée du bâtiment "2" Escalier "VI", portant le n°4 sur le plan. Et les quatre cent cinquante neuf/cent cinquante millièmes indivis des parties communes générales, en ce compris le terrain.

LOT NUMERO TROIS CENT DIX HUIT

Ce lot comprendra :

Le studio de Type "1K2" situé au rez-de-chaussée du bâtiment "2" Escalier "VI", portant le n°5 sur le plan. Et les quatre cent vingt deux/cent cinquante millièmes indivis des parties communes générales, en ce compris le terrain.

LOT NUMERO TROIS CENT DIX NEUF

319

Ce lot comprendra :

L'appartement de Type "2H1" situé au rez-de-chaussée du bâtiment "2" Escalier "VI", portant le n° 6 sur le plan.

Et les mille trente quatre/cent cinquante millièmes indivis des parties communes générales, en ce compris le terrain.

LOT NUMERO TROIS CENT VINGT

Ce lot comprendra :

L'appartement de Type "2G1" situé au rez-de-chaussée du bâtiment "2" Escalier "VI", portant le n° 7 sur le plan.

Et les quatre cent dix neuf/cent cinquante millièmes indivis des parties communes générales, en ce compris le terrain.

LOT NUMERO TROIS CENT VINGT ET UN

Ce lot comprendra :

L'appartement de Type "2I" situé au rez-de-chaussée du bâtiment "2" Escalier "VI", portant le n° 8 sur le plan.

Et les six cent six/cent cinquante millièmes indivis des parties communes générales, en ce compris le terrain.

LOT NUMERO TROIS CENT VINGT DEUX

Ce lot comprendra :

La chambre de Type "1A" située au rez-de-chaussée du bâtiment "2" Escalier "VI", portant le n° 9 sur le plan.

Et les cent soixante deux/cent cinquante millièmes indivis des parties communes générales, en ce compris le terrain.

LOT NUMERO TROIS CENT VINGT TROIS

Ce lot comprendra :

La chambre de Type "1A" située au rez-de-chaussée du bâtiment "2" Escalier "VI", portant le n° 10 sur le plan.

Et les cent soixante deux/cent cinquante millièmes indivis des parties communes générales, en ce compris le terrain.

LOTS NUMEROS TROIS CENT VINGT QUATRE à TROIS CENT VINGT SEPT inclus.

Ces lots comprendront les quatre celliers numérotés de 1 à 4 inclus, situés au premier étage du bâtiment "2" Escalier "VI".

A chacun de ces celliers, sont attachés les douze/cent cinquante millièmes indivis des parties communes générales, en ce compris le terrain.

LOT NUMERO TROIS CENT VINGT HUIT

Ce lot comprendra :

Le studio de Type "1E1" situé au premier étage du bâtiment "2" Escalier "VI", portant le n° 1 sur le plan.

Et les trois cent trente cinq/cent cinquante millièmes indivis des parties communes générales, en ce compris le terrain.

LOT NUMERO TROIS CENT VINGT NEUF

Ce lot comprendra :

L'appartement de Type "3E" situé au premier étage du bâtiment "2", Escalier "VI", portant le n° 2 sur le plan.

Et les mille trois cent vingt deux/cent cinquante millièmes indivis des parties communes générales, en ce compris le terrain.

LOT NUMERO TROIS CENT TRENTE

Ce lot comprendra :

Le studio de Type "1F1" situé au premier étage du bâtiment "2" Escalier "VI", portant le n° 3 sur le plan.

Et les trois cent quatre vingt treize/cent cinquante millièmes indivis des parties communes générales, en ce compris le terrain.

LOT NUMERO TROIS CENT TRENTE ET UN

Ce lot comprendra :

Le studio de Type "1K2" situé au premier étage du bâtiment "2" Escalier "VI", portant le n° 4 sur le plan.

Et les quatre cent trente quatre/cent cinquante

millièmes indivis des parties communes générales, en ce compris le terrain.

LOT NUMERO TROIS CENT TRENTE DEUX

Ce lot comprendra :

L'appartement de Type "2H2" situé au premier étage du bâtiment "2" Escalier "VI", portant le n° 5 sur le plan.

Et les mille soixante cinq/cent cinquante millièmes indivis des parties communes générales, en ce compris le terrain.

LOT NUMERO TROIS CENT TRENTE TROIS

Ce lot comprendra :

L'appartement de Type "2G1" situé au premier étage du bâtiment "2" Escalier "VI", portant le n° 6 sur le plan.

Et les quatre cent vingt trois/cent cinquante millièmes indivis des parties communes générales, en ce compris le terrain.

LOT NUMERO TROIS CENT TRENTE QUATRE

Ce lot comprendra :

L'appartement de Type "3E2" situé au premier étage du bâtiment "2" Escalier "VI", portant le n° 7 sur le plan.

Et les mille deux cent trente trois/cent cinquante millièmes indivis des parties communes générales, en ce compris le terrain.

LOT NUMERO TROIS CENT TRENTE CINQ

Ce lot comprendra :

La chambre de Type "1A" située au premier étage du bâtiment "2", Escalier "VI", portant le n° 8 sur le plan.

Et les cent soixante quatre/cent cinquante millièmes indivis des parties communes générales, en ce compris le terrain.

LOT NUMERO TROIS CENT TRENTE SIX

Ce lot comprendra :

La chambre de Type "1A" située au premier étage du bâtiment "2" Escalier "VI", portant le n° 9 sur le plan.

Et les cent soixante quatre/cent cinquante millièmes indivis des parties communes générales, en ce compris le terrain.

LOTS NUMEROS TROIS CENT TRENTE SEPT à TROIS CENT QUARANTE NEUF inclus.

Ces lots comprendront :

Les treize emplacements-parkings extérieurs, portant les numéros 51 à 63 inclus sur le plan de masse.

Et à chacun desquels sont attachés les quinze/cent cinquante millièmes indivis des parties communes générales en ce compris le terrain.

- AUTRES TRANCHES DE TRAVAUX -

Ces tranches sont réunies en un seul lot qui portera le numéro TROIS CENT CINQUANTE et qui comprendra

Les constructions formant les autres tranches à réaliser ultérieurement (appartements, parkings et boxes enterrés).

Et les soixante mille cinquante/cent cinquante

millièmes indivis des parties communes générales, en ce compris le terrain.

Observation étant ici faite que ce lot sera, suivant réalisations ultérieures, annulé et remplacé par les lots correspondant à l'état de division qui sera alors adopté, la SCI LES VALLONS DE FONTSAINTE conservant l'entière liberté de réaliser la suite du programme, si elle le juge opportun, en totalité ou en partie seulement, avec les modifications qu'elle jugerait nécessaires.

- TABLEAU RECAPITULATIF -

L'état descriptif de division contenu dans le présent modificatif, est résumé dans un tableau récapitulatif établi conformément à l'article 71 du décret n° 55-1350 du 14 Octobre 1955, portant application du décret n° 55-22 du 4 Janvier 1955.- Ce tableau demeurera ci-joint et annexé après mention.

- PUBLICITE FONCIERE -

Le présent acte modificatif sera publié au troisième bureau des hypothèques de Marseille, conformément à la loi du 10 Juillet 1965 et aux dispositions légales portant réforme de la publicité foncière.

Mention des présentes est consentie partout où besoin sera.

DONT ACTE sur vingt trois pages.

Reçu aux minutes de l'Office Notarial "Mes. Jacques MAUBE et Jean-Paul MAUBE".

La lecture du présent acte a été donnée au comparant ès-qualités et la signature de celui-ci sur ledit acte a été recueillie par le Notaire associé soussigné qui a signé le même jour.

Suivent les signatures dont celle de Maître MAUBE Notaire .

Suit la teneur littérale de l'annexe :

-----  
  
-----  
  
-----  
  
-----

| N°s des lots | B A T | E S C A I | Nature du lot                  | Niveau | Etage     | Situation palière ou n° de plan | TYPES | Parties communes en 150.000° | Observations  |
|--------------|-------|-----------|--------------------------------|--------|-----------|---------------------------------|-------|------------------------------|---|
| 137          |       |           | Autres transactions de travaux |        |           |                                 |       | 114.248<br>445 998           | Annulé et remplacé par lot n°s 138 à 350 inclusivement créés. |
| 138          | 2     | I         | Chambre                        | 26,00  | 1° étage  | Droite                          | 1B    | 155                          | Partie lot n° 137   |
| 139          | "     | "         | Appartement                    | "      | "         | Face droite                     | 2J2   | 662                          | "   |
| 140          | "     | "         | Studio                         | "      | "         | Face                            | 1F2   | 411                          | "   |
| 141          | "     | "         | Appartement                    | "      | "         | Face gauche                     | 2J2   | 659                          | "   |
| 142          | "     | "         | Chambre                        | "      | "         | Gauche                          | 1A1   | 162                          | "   |
| 143          | "     | "         | "                              | 28,70  | 2° étage  | Droite                          | 1B    | 157                          | "   |
| 144          | "     | "         | Appartement                    | "      | "         | Face droite                     | 2J2   | 669                          | "   |
| 145          | "     | "         | Studio                         | "      | "         | Face                            | 1F2   | 415                          | "   |
| 146          | "     | "         | Appartement                    | "      | "         | Face gauche                     | 2J2   | 665                          | "   |
| 147          | "     | "         | Studio                         | "      | "         | Gauche                          | 1G    | 318                          | "   |
| 148          | "     | "         | Chambre                        | 31,40  | 3° étage  | Droite                          | 1B    | 160                          | "   |
| 149          | "     | "         | Appartement                    | "      | "         | Face droite                     | 2J1   | 1.074                        | "   |
| 150          | "     | "         | Studio                         | "      | "         | Face                            | 1F2   | 423                          | "   |
| 151          | "     | "         | Appartement                    | "      | "         | Face gauche                     | 2J1   | 1.074                        | "   |
| 152          | "     | "         | Studio                         | "      | "         | Gauche                          | 1G    | 324                          | "   |
| 153          | "     | II        | Cave n° 1                      | 23,30  | R. de Ch. |                                 |       | 12                           | "   |
| 154          | "     | "         | " n° 2                         | "      | "         |                                 |       | 12                           | "   |
| 155          | "     | "         | " n° 3                         | "      | "         |                                 |       | 12                           | "   |
| 156          | "     | "         | " n° 4                         | "      | "         |                                 |       | 12                           | "   |
| 157          | "     | "         | " n° 5                         | "      | "         |                                 |       | 12                           | "   |
| 158          | "     | "         | " n° 6                         | "      | "         |                                 |       | 12                           | "   |
| 159          | "     | "         | " n° 7                         | "      | "         |                                 |       | 12                           | "   |
| 160          | "     | "         | " n° 8                         | "      | "         |                                 |       | 12                           | "   |
| 161          | "     | "         | Appartement                    | "      | "         | Face droite                     | 2A    | 677                          | "   |
| 162          | "     | "         | "                              | "      | "         | Face                            | 2A    | 677                          | "   |
| 163          | "     | "         | "                              | "      | "         | Face gauche                     | 2A    | 677                          | "   |

M. B. P. 1/11

600

EMPR. 1900  
ENERG.

MARSEILLE

| N°s des lots | B A T | E S C A. | Nature du lot | Niveau | Etage                 | Situation palière ou n° de plan | TYPES | Parties communes en 150.000° | Observations      |
|--------------|-------|----------|---------------|--------|-----------------------|---------------------------------|-------|------------------------------|-------------------|
| 164          | 2     | II       | Chambre       | 26,00  | 1 <sup>er</sup> étage | Droite                          | 1B    | 155                          | Partie lot n° 137 |
| 165          | "     | "        | Appartement   | "      | "                     | Face droite                     | 2J2   | 662                          | "                 |
| 166          | "     | "        | Studio        | "      | "                     | Face                            | 1F2   | 411                          | "                 |
| 167          | "     | "        | Appartement   | "      | "                     | Face gauche                     | 2J2   | 662                          | "                 |
| 168          | "     | "        | Chambre       | "      | "                     | Gauche                          | 1A1   | 162                          | "                 |
| 169          | "     | "        | Chambre       | 28,70  | 2 <sup>o</sup> étage  | Droite                          | 1B    | 157                          | "                 |
| 170          | "     | "        | Appartement   | "      | "                     | Face droite                     | 2J2   | 669                          | "                 |
| 171          | "     | "        | Studio        | "      | "                     | Face                            | 1F2   | 411                          | "                 |
| 172          | "     | "        | Appartement   | "      | "                     | Face gauche                     | 2J2   | 669                          | "                 |
| 173          | "     | "        | Studio        | "      | "                     | Gauche                          | 1G    | 318                          | "                 |
| 174          | "     | "        | Chambre       | 31,40  | 3 <sup>o</sup> étage  | Droite                          | 1B    | 160                          | "                 |
| 175          | "     | "        | Appartement   | "      | "                     | Face droite                     | 2J1   | 1.074                        | "                 |
| 176          | "     | "        | Studio        | "      | "                     | Face                            | 1F2   | 423                          | "                 |
| 177          | "     | "        | Appartement   | "      | "                     | Face gauche                     | 2J1   | 1.074                        | "                 |
| 178          | "     | "        | Studio        | "      | "                     | Gauche                          | 1G    | 324                          | "                 |
| 179          | "     | "        | Cave n° 1     | 20,35  | R. de J.              |                                 |       | 12                           | "                 |
| 180          | "     | "        | " n° 2        | "      | "                     |                                 |       | 12                           | "                 |
| 181          | "     | "        | " n° 3        | "      | "                     |                                 |       | 12                           | "                 |
| 182          | "     | "        | " n° 4        | "      | "                     |                                 |       | 12                           | "                 |
| 183          | "     | "        | " n° 5        | "      | "                     |                                 |       | 12                           | "                 |
| 184          | "     | "        | " n° 6        | "      | "                     |                                 |       | 12                           | "                 |
| 185          | "     | "        | " n° 7        | "      | "                     |                                 |       | 12                           | "                 |
| 186          | "     | "        | " n° 8        | "      | "                     |                                 |       | 12                           | "                 |
| 187          | "     | "        | Studio        | "      | "                     | n° 1                            | 1B    | 589                          | "                 |
| 188          | "     | "        | "             | "      | "                     | n° 2                            | 1B    | 589                          | "                 |
| 189          | "     | "        | Appartement   | "      | "                     | n° 3                            | 1B    | 589                          | "                 |
| 190          | "     | "        | Chambre       | "      | "                     | n° 4                            | 3D    | 1.068                        | "                 |
| 191          | "     | "        | "             | "      | "                     | n° 5                            | 1C    | 326                          | "                 |

-25-

20

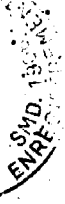
mm

26

| N°s des lots | B A T | E S C A I | Nature du lot | Niveau | Etage    | Situation palière ou n° de plan | TYPES | Parties communes générales en 150.000° | Observations      |
|--------------|-------|-----------|---------------|--------|----------|---------------------------------|-------|--|-------------------|
| 192          | 2     | III       | Chambre       | 23,30  | R.de Ch. | Droite                          | 1A    | 162                                    | Partie lot n° 137 |
| 193          | "     | "         | Appartement   | "      | "        | Face droite                     | 2I    | 615                                    | "                 |
| 194          | "     | "         | Studio        | "      | "        | Face                            | 1H    | 611                                    | "                 |
| 195          | "     | "         | Studio        | "      | "        | Face gauche                     | 1P1   | 519                                    | "                 |
| 196          | "     | "         | Chambre       | 26,00  | 1° étage | Droite                          | 1A    | 164                                    | "                 |
| 197          | "     | "         | Appartement   | "      | "        | Face droite                     | 2I    | 332                                    | "                 |
| 198          | "     | "         | Studio        | "      | "        | Face                            | 1H    | 309                                    | "                 |
| 199          | "     | "         | Appartement   | "      | "        | Face gauche                     | 3F    | 714                                    | "                 |
| 200          | "     | "         | "             | 28,70  | 2° étage | Droite                          | 3E1   | 1.079                                  | "                 |
| 201          | "     | "         | Studio        | "      | "        | Face                            | 1H    | 318                                    | "                 |
| 202          | "     | "         | Appartement   | "      | "        | Face gauche                     | 3F1   | 1.159                                  | "                 |
| 203          | "     | IV        | Cave n° 1     | 20,35  | R.de J.  |                                 |       | 12                                     | "                 |
| 204          | "     | "         | " n° 2        | "      | "        |                                 |       | 12                                     | "                 |
| 205          | "     | "         | " n° 3        | "      | "        |                                 |       | 12                                     | "                 |
| 206          | "     | "         | " n° 4        | "      | "        |                                 |       | 12                                     | "                 |
| 207          | "     | "         | " n° 5        | "      | "        |                                 |       | 12                                     | "                 |
| 208          | "     | "         | " n° 6        | "      | "        |                                 |       | 12                                     | "                 |
| 209          | "     | "         | " n° 7        | "      | "        |                                 |       | 12                                     | "                 |
| 210          | "     | "         | " n° 8        | "      | "        |                                 |       | 12                                     | "                 |
| 211          | "     | "         | " n° 9        | "      | "        |                                 |       | 12                                     | "                 |
| 212          | "     | "         | " n° 10       | "      | "        |                                 |       | 12                                     | "                 |
| 213          | "     | "         | " n° 11       | "      | "        |                                 |       | 12                                     | "                 |
| 214          | "     | "         | " n° 12       | "      | "        |                                 |       | 12                                     | "                 |
| 215          | "     | "         | " n° 13       | "      | "        |                                 |       | 12                                     | "                 |
| 216          | "     | "         | " n° 14       | "      | "        |                                 |       | 12                                     | "                 |
| 217          | "     | "         | " n° 15       | "      | "        |                                 |       | 12                                     | "                 |
| 218          | "     | "         | " n° 16       | "      | "        |                                 |       | 12                                     | "                 |
| 219          | "     | "         | " n° 17       | "      | "        |                                 |       | 12                                     | "                 |
| 220          | "     | "         | " n° 18       | "      | "        |                                 |       | 12                                     | "                 |

M 49

600



MARSEILLE

| N°s les lots | B A T | E S C A | Nature du lot | Niveau | Etage   | Situation palière ou n° de plan | TYPES | Parties communes en 150.000° | Observations      |
|--------------|-------|---------|---------------|--------|---------|---------------------------------|-------|------------------------------|-------------------|
| 221          | 2     | IV      | Appartement   | 20,35  | R.de J. | Face droite                     | 2A    | 677                          | Partie lot n° 137 |
| 222          | "     | "       | "             | "      | "       | Face gauche                     | 2A'   | 677                          | "                 |
| 223          | "     | "       | "             | "      | "       | Face gauche                     | 2A    | 677                          | "                 |
| 224          | "     | "       | Chambre       | 23,30  | R.deCh. | Droite                          | 1B    | 155                          | "                 |
| 225          | "     | "       | Appartement   | "      | "       | Face droite                     | 2J    | 717                          | "                 |
| 226          | "     | "       | Studio        | "      | "       | Face gauche                     | 1F    | 470                          | "                 |
| 227          | "     | "       | Appartement   | "      | "       | Face gauche                     | 2J    | 717                          | "                 |
| 228          | "     | "       | Chambre       | "      | "       | Gauche                          | 1A    | 162                          | "                 |
| 229          | "     | "       | "             | 26,00  | 1°étage | Droite                          | 1B    | 157                          | "                 |
| 230          | "     | "       | Appartement   | "      | "       | Face droite                     | 2J1   | 1.054                        | "                 |
| 231          | "     | "       | Studio        | "      | "       | Face gauche                     | 1F2   | 415                          | "                 |
| 232          | "     | "       | Appartement   | "      | "       | Face gauche                     | 2J1   | 1.054                        | "                 |
| 233          | "     | "       | Studio        | "      | "       | Gauche                          | 1G    | 318                          | "                 |
| 234          | "     | "       | Cave n° 1     | 20,35  | R.de J. |                                 |       | 12                           | "                 |
| 235          | "     | V       | " n° 2        | "      | "       |                                 |       | 12                           | "                 |
| 236          | "     | "       | " n° 3        | "      | "       |                                 |       | 12                           | "                 |
| 237          | "     | "       | " n° 4        | "      | "       |                                 |       | 12                           | "                 |
| 238          | "     | "       | " n° 5        | "      | "       |                                 |       | 12                           | "                 |
| 239          | "     | "       | " n° 6        | "      | "       |                                 |       | 12                           | "                 |
| 240          | "     | "       | " n° 7        | "      | "       |                                 |       | 12                           | "                 |
| 241          | "     | "       | " n° 8        | "      | "       |                                 |       | 12                           | "                 |
| 242          | "     | "       | " n° 9        | "      | "       |                                 |       | 12                           | "                 |
| 243          | "     | "       | " n° 10       | "      | "       |                                 |       | 12                           | "                 |
| 244          | "     | "       | " n° 11       | "      | "       |                                 |       | 12                           | "                 |
| 245          | "     | "       | " n° 12       | "      | "       |                                 |       | 12                           | "                 |
| 246          | "     | "       | " n° 13       | "      | "       |                                 |       | 12                           | "                 |
| 247          | "     | "       | " n° 14       | "      | "       |                                 |       | 12                           | "                 |

27

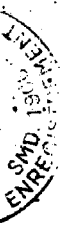
135 162

*Muller*

| N°s des lots | B A T | E S C A T | Nature du lot | Niveau | Etage     | Situation palière ou n° de plan | TYPES | Parties communes en 150.000° | Observations      |
|--------------|-------|-----------|---------------|--------|-----------|---------------------------------|-------|------------------------------|-------------------|
| 248          | 2     | V         | Cave n°15     | 20,35  | R. de J.  |                                 |       | 12                           | Partie lot n° 137 |
| 249          | "     | "         | " n°16        | "      | "         |                                 |       | 12                           | "                 |
| 250          | "     | "         | " n°17        | "      | "         |                                 |       | 12                           | "                 |
| 251          | "     | "         | " n°18        | "      | "         |                                 |       | 12                           | "                 |
| 252          | "     | "         | Appartement   | "      | "         | Face droite                     | 2A    | 677                          | "                 |
| 253          | "     | "         | "             | "      | "         | Face                            | 2A'   | 677                          | "                 |
| 254          | "     | "         | "             | "      | "         | Face gauche                     | 2A    | 677                          | "                 |
| 255          | "     | "         | Chambre       | 23,30  | R. de Ch. | Droite                          | 1B    | 155                          | "                 |
| 256          | "     | "         | Appartement   | "      | "         | Face droite                     | 2J    | 717                          | "                 |
| 257          | "     | "         | Studio        | "      | "         | Face                            | 1F    | 470                          | "                 |
| 258          | "     | "         | Appartement   | "      | "         | Face gauche                     | 2J    | 717                          | "                 |
| 259          | "     | "         | Chambre       | "      | "         | Gauche                          | 1A'   | 155                          | "                 |
| 260          | "     | "         | "             | "      | "         | Droite                          | 1B    | 157                          | "                 |
| 261          | "     | "         | Appartement   | 26,00  | 1. étage  | Face droite                     | 2J1   | 1.054                        | "                 |
| 262          | "     | "         | Studio        | "      | "         | Face                            | 1F2   | 415                          | "                 |
| 263          | "     | "         | Appartement   | "      | "         | Face gauche                     | 2J1   | 1.054                        | "                 |
| 264          | "     | "         | Studio        | "      | "         | Gauche                          | 1G    | 318                          | "                 |
| 265          | "     | VII       | Cave n° 1     | 20,35  | R. de J.  |                                 |       | 12                           | "                 |
| 266          | "     | "         | " n° 2        | "      | "         |                                 |       | 12                           | "                 |
| 267          | "     | "         | " n° 3        | "      | "         |                                 |       | 12                           | "                 |
| 268          | "     | "         | " n° 4        | "      | "         |                                 |       | 12                           | "                 |
| 269          | "     | "         | " n° 5        | "      | "         |                                 |       | 12                           | "                 |
| 270          | "     | "         | " n° 6        | "      | "         |                                 |       | 12                           | "                 |
| 271          | "     | "         | " n° 7        | "      | "         |                                 |       | 12                           | "                 |
| 272          | "     | "         | " n° 8        | "      | "         |                                 |       | 12                           | "                 |
| 273          | "     | "         | " n° 9        | "      | "         |                                 |       | 12                           | "                 |
| 274          | "     | "         | " n°10        | "      | "         |                                 |       | 12                           | "                 |

13 P. 25

600



MARSEILLE

| N°s des lots | B A T | E S C A T | Nature du lot | Niveau | Etage    | Situation palière ou n° de plan | TYPES | Parties communes en 150.000° | Observations      |
|--------------|-------|-----------|---------------|--------|----------|---------------------------------|-------|------------------------------|-------------------|
| 275          | 2     | VI        | Cave n°11     | 20,35  | R. de J. |                                 |       | 12                           | Partie lot n° 137 |
| 276          | "     | "         | " n°12        | "      | "        |                                 |       | 12                           | "                 |
| 277          | "     | "         | " n°13        | "      | "        |                                 |       | 12                           | "                 |
| 278          | "     | "         | " n°14        | "      | "        |                                 |       | 12                           | "                 |
| 279          | "     | "         | " n°15        | "      | "        |                                 |       | 12                           | "                 |
| 280          | "     | VI        | " n°16        | "      | "        |                                 |       | 12                           | "                 |
| 281          | "     | "         | " n°17        | "      | "        |                                 |       | 12                           | "                 |
| 282          | "     | "         | " n°18        | "      | "        |                                 |       | 12                           | "                 |
| 283          | "     | "         | " n°19        | "      | "        |                                 |       | 12                           | "                 |
| 284          | "     | "         | " n°20        | "      | "        |                                 |       | 12                           | "                 |
| 285          | "     | "         | " n°21        | "      | "        |                                 |       | 12                           | "                 |
| 286          | "     | "         | " n°22        | "      | "        |                                 |       | 12                           | "                 |
| 287          | "     | "         | " n°23        | "      | "        |                                 |       | 12                           | "                 |
| 288          | "     | "         | " n°24        | "      | "        |                                 |       | 12                           | "                 |
| 289          | "     | "         | " n°25        | "      | "        |                                 |       | 12                           | "                 |
| 290          | "     | "         | " n°26        | "      | "        |                                 |       | 12                           | "                 |
| 291          | "     | "         | " n°27        | "      | "        |                                 |       | 12                           | "                 |
| 292          | "     | "         | " n°28        | "      | "        |                                 |       | 12                           | "                 |
| 293          | "     | "         | " n°29        | "      | "        |                                 |       | 12                           | "                 |
| 294          | "     | "         | " n°30        | "      | "        |                                 |       | 12                           | "                 |
| 295          | "     | "         | " n°31        | "      | "        |                                 |       | 12                           | "                 |
| 296          | "     | "         | " n°32        | "      | "        |                                 |       | 12                           | "                 |
| 297          | "     | "         | " n°33        | "      | "        |                                 |       | 12                           | "                 |
| 298          | "     | "         | " n°34        | "      | "        |                                 |       | 12                           | "                 |
| 299          | "     | "         | " n°35        | "      | "        |                                 |       | 12                           | "                 |
| 300          | "     | "         | " n°36        | "      | "        |                                 |       | 12                           | "                 |
| 301          | "     | "         | " n°37        | "      | "        |                                 |       | 12                           | "                 |

| N°s des lots | B A T | E S C A T | Nature du lot | Niveau | Etage   | Situation palière ou n° de plan | TYPES | Parties communes en 150.000° | Observations      |
|--------------|-------|-----------|---------------|--------|---------|---------------------------------|-------|------------------------------|-------------------|
| 302          | 2     | VI        | Cave n°38     | 20,35  | R.de J. |                                 |       | 12                           | Partie lot n° 137 |
| 303          | "     | "         | " n°39        | "      | "       |                                 |       | 12                           | "                 |
| 304          | "     | "         | " n°40        | "      | "       |                                 |       | 12                           | "                 |
| 305          | "     | VI        | Studio        | "      | "       | n° 1                            | 1E    | 500                          | "                 |
| 306          | "     | "         | "             | "      | "       | n° 2                            | 1F3   | 461                          | "                 |
| 307          | "     | "         | "             | "      | "       | n° 3                            | 1K1   | 446                          | "                 |
| 308          | "     | "         | Appartement   | "      | "       | n° 4                            | 2H    | 614                          | "                 |
| 309          | "     | "         | "             | "      | "       | n° 5                            | 2G    | 559                          | "                 |
| 310          | "     | "         | Cellier n°1   | 23,30  | R.dech. |                                 |       | 12                           | "                 |
| 311          | "     | "         | " n°2         | "      | "       |                                 |       | 12                           | "                 |
| 312          | "     | "         | " n°3         | "      | "       |                                 |       | 12                           | "                 |
| 313          | "     | "         | " n°4         | "      | "       |                                 |       | 12                           | "                 |
| 314          | "     | "         | Studio        | "      | "       | n° 1                            | 1E1   | 332                          | "                 |
| 315          | "     | "         | Chambre       | "      | "       | n° 2                            | 1A    | 162                          | "                 |
| 316          | "     | "         | Appartement   | "      | "       | n° 3                            | 2I    | 606                          | "                 |
| 317          | "     | "         | Studio        | "      | "       | n° 4                            | 1F1   | 459                          | "                 |
| 318          | "     | "         | "             | "      | "       | n° 5                            | 1K2   | 422                          | "                 |
| 319          | "     | "         | Appartement   | "      | "       | n° 6                            | 2H1   | 1.034                        | "                 |
| 320          | "     | "         | "             | "      | "       | n° 7                            | 2G1   | 419                          | "                 |
| 321          | "     | "         | "             | "      | "       | n° 8                            | 2I.   | 606                          | "                 |
| 322          | "     | "         | Chambre       | "      | "       | n° 9                            | 1A    | 162                          | "                 |
| 323          | "     | "         | "             | "      | "       | n°10                            | 1A    | 162                          | "                 |
| 324          | "     | "         | Cellier n°1   | 26,00  | 1°étage |                                 |       | 12                           | "                 |
| 325          | "     | "         | " n°2         | "      | "       |                                 |       | 12                           | "                 |
| 326          | "     | "         | " n°3         | "      | "       |                                 |       | 12                           | "                 |
| 327          | "     | "         | " n°4         | "      | "       |                                 |       | 12                           | "                 |
| 328          | "     | "         | Studio        | "      | "       | n°1                             | 1E1   | 335                          | "                 |

16.1.51

137

